



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 juillet 2024

Planification écologique : Lancement de l'appel à projets « Structuration des filières de valorisation durable de la haie »

Dans le cadre de la planification écologique, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lance l'appel à projets « Structuration des filières de valorisation durable de la haie » ce 5 juillet 2024.

Inscrit dans le Pacte en faveur de la haie, fruit d'un travail commun avec l'ADEME, cet appel à projets vise à faciliter la structuration de filières de valorisation économique et durable du bois issu des haies et des arbres intra-parcellaires. La création de débouchés économiques à cette ressource, dans le cadre de sa gestion durable, contribuera à redonner de l'intérêt aux haies pour les propriétaires et gestionnaires, et par voie de conséquence, à mieux les protéger et les gérer.

Cet appel à projets s'inscrit en complémentarité avec l'aide à la plantation et la gestion durable des haies, qui est décliné régionalement depuis le printemps dernier. Il répond à la demande forte des acteurs de la filière exprimée lors de la concertation autour de l'élaboration du pacte : construire et consolider des filières de valorisation des haies en bois-énergie, bois de construction ou en litière tout en garantissant une gestion durable de la ressource. Pour cela, la mesure couvre, d'une part, des investissements matériels permettant de renforcer en quantité et en qualité les capacités de production, tels que des broyeurs pour produire des plaquettes ou des plateformes de stockage, et, d'autre part, un accompagnement des acteurs dans leur structuration collective, comme la constitution de groupements de producteurs, la réalisation d'études de préfiguration ou de dimensionnement.

Pour garantir les meilleures chances de succès et favoriser la qualité des projets, le dispositif

est adapté à un public large, allant de l'initiative émergente, au projet de développement d'une filière déjà structurée.

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 30 septembre 2024. Les dossiers de demandes d'aide sont à déposer en ligne [sur la plateforme AGIR de l'ADEME](#). Toute demande d'information complémentaire pourra également être adressée à la direction régionale de l'ADEME du ressort géographique dans lequel est situé le projet, ou à l'adresse mail nationale dédiée : haie@ademe.fr.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv